

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Concrétiser le contrôle restreint pour protéger nos PME**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Concrétiser le contrôle restreint pour protéger nos PME, 2017 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>RK-SR</b>	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
<b>RK-NR</b>	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
<b>BJ</b>	Bundesamt für Justiz
<b>RAB</b>	Eidgenössische Revisionsaufsichtsbehörde
<b>KMU</b>	Kleine und mittlere Unternehmen
<b>OR</b>	Obligationenrecht

---

<b>CAJ-CE</b>	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
<b>CAJ-CN</b>	Commission des affaires juridiques du Conseil national
<b>OFJ</b>	Office fédéral de la justice
<b>ASR</b>	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
<b>PME</b>	petites et moyennes entreprises
<b>CO</b>	Code des obligations

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Strukturpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 04.05.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Depuis plusieurs années, la question du fardeau administratif qui pèserait sur les PME suisses anime les débats sous la coupole fédérale. Une initiative parlementaire Schneeberger a étudié précisément le cas du droit de la révision. Ainsi, l'initiateur a proposé une **concrétisation du contrôle restreint pour protéger les PME** helvétiques. L'initiative vise une modification des articles 729, 729c, 730c et 755 du Code des obligations (CO). La Bâloise (fdp/plr, BL) considère que l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) s'écarte de la volonté du législateur. En effet, elle rappelle que l'objectif premier de l'introduction du contrôle restreint, lors de la modification du CO en janvier 2008, était d'alléger la charge financière des PME. Or, elle estime que le contrôle restreint s'aligne de plus en plus sur le contrôle ordinaire ce qui renforce le fardeau administratif. Cette situation préjudiciable entraîne une hausse des coûts pour les PME. Ainsi, des modifications du CO seraient indispensables.

La Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a examiné l'initiative. Par 12 voix contre 7 et 4 abstentions, la CAJ-CN a proposé à sa chambre de rejeter l'initiative. La majorité a pointé du doigt le risque de conflits d'intérêt et rappelé le rôle prépondérant de l'indépendance du contrôleur dans le droit de la révision. De plus, elle a précisé qu'un rapport de l'Office fédéral de la justice (OFJ), qui sera publié en 2018, étudie actuellement le droit de la révision et le droit de la surveillance de la révision. A l'opposé, une minorité, qui a souligné l'importance de soulager administrativement les PME, a proposé au Conseil national d'accepter l'initiative. Au final, le conseil national a décidé de donner suite à l'initiative par 98 voix contre 72 et 3 abstentions.<sup>1</sup>

#### Gesellschaftsrecht

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 04.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face au renforcement du fardeau administratif qui pèse sur les PME, Daniela Schneeberger (plr, BL) a opté pour la voie législative la plus directe avec une initiative parlementaire qui vise un **réexamen du contrôle restreint en matière de révision et de surveillance de la révision pour les PME**. Étant donné que la chambre du peuple a donné suite à l'initiative, la commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) s'est penchée sur l'objet. Par 7 voix contre 4 et 1 abstention, la commission a proposé de ne pas donner suite à l'initiative. D'abord, une majorité de la CAJ-CE est convaincue de l'utilité et de l'efficacité du contrôle restreint. Ensuite, elle considère qu'une législation trop précise réduirait les marges de manœuvre. Mais surtout, elle estime qu'un assouplissement de la législation sur le contrôle restreint affaiblirait la protection des créanciers, des clients, des employés et des actionnaires minoritaires. Une minorité, emmenée par Stefan Engler (pdc, GR) proposait d'adopter l'initiative parlementaire. Au final, c'est un vote extrêmement serré qui a décidé du sort de l'initiative. Elle a été rejetée par 21 voix contre 19 et 0 abstention.<sup>2</sup>

---

1) BO CN, 2017, pp.727 s.; Communiqué de presse RK-N/CAJ-N; Rapport RK-N/CAJ-N

2) BO CE, 2018, pp.382 s.; Communiqué de presse CAJ-CE; Rapport CAJ-CE